

RICHARD LEA

N° adhérent : 858626P

Né(e) le : 23/10/1998

Résidence :
4 CHEMIN DE SAINT CORNEILLE
60410 VERBERIE

Jeune

CF Armes* : CL

Certificat Médical Compétition

Surclassement : non

CERTIFICATIONS ET FORMATIONS NEANT

Vous souhaitez devenir Entraîneur:

Votre ligue ou comité régional est votre interlocuteur privilégié pour toute question ou information concernant les formations fédérales.

Pour toute information, connectez-vous également sur: www.fftta.fr rubrique "Formation"



0960017 - VERBERIE
CIE D'ARC DE VERBERIE



**Notre abonnement à la revue fédérale.
Valable jusqu'au numéro :**

Non abonné



**RC INCLUSE
IA SOUSCRITE**

Pour vous abonner ou prolonger votre abonnement, téléchargez le bon de commande sur le site www.fftta.fr. Formules « licencié » :
1 an – 4 numéros : 22 euros ou 2 ans – 8 numéros : 40 euros

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE LICENCIÉ

**CONNECTEZ-VOUS SUR www.fftta.fr
puis cliquez en page d'accueil à droite
sur le lien « espace licencié »**

**Votre login (code utilisateur) : 858626P
et votre adresse email de connexion : NON RENSEIGNE**

Veuillez contacter votre club à cet effet.



Connectez-vous à la BOUTIQUE FFTA
sur www.fftta.fr avec vos codes d'accès licencié

DIFFICULTÉS DE CONNEXION À L'ESPACE LICENCIÉ OU À LA BOUTIQUE FFTA

Cliquez sur le lien [Aide à l'utilisation](#)
et à la connexion de la page d'accueil
de l'espace licencié.

ASSURANCES

Lors de la prise de licence, votre club vous a remis la notice d'information sur l'assurance fédérale et les possibilités d'extension. Il est encore temps pour vous d'étendre vos garanties individuelles et matérielles (vol et bris d'arc).

En cas de sinistre, envoyez votre déclaration d'accident, à l'aide du formulaire disponible sur le site www.fftta.fr, rubrique « Adhésion et Assurances » sous 8 jours, accompagnée des pièces justificatives constatant les dommages et blessures (certificat médical, constat rapport arbitre...). L'adresse d'envoi du formulaire est indiquée dans ce dernier.

CERTIFICAT MEDICAL

Votre licence indique la position du certificat médical enregistré par votre club, sur base du certificat médical que vous lui avez remis à votre adhésion.

Pour plus d'informations consultez sur le site www.fftta.fr, la rubrique « Santé et Tir à l'Arc ».

La délivrance ou le renouvellement de la licence annuelle FFTA pour la pratique du Tir à l'Arc est subordonné à la production d'un certificat médical daté de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc avec mention « y compris en compétition » le cas échéant.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE MINEURS OU MAJEURS PROTEGES

Le code du sport prévoit une autorisation parentale écrite à présenter lors d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive.

Les informations sur ce sujet sont consultables et le formulaire téléchargeable sur le site www.fftta.fr - rubrique « Santé et Tir à l'Arc » « Lutte contre le dopage ».

INFORMATION : LOI 78-17 DU 06/01/1978

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la Fédération de Tir à l'Arc (FFTA) ainsi que ses clubs affiliés. Le droit d'accès ou de rectification de vos informations personnelles s'exerce par le biais de votre espace licencié ou par courrier écrit auprès du siège fédéral : FFTA - 12 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND.

* Types d'arcs : AP : Arc à Poulies, CH : Arc Chasse, CL : Arc Classique, LB : Arc Droit, LI : Arc Libre, NU : Arc Nu, PN : Arc à Poulies Nu, IN : Inconnu

Partenaires Institutionnels



#fftitalarc



@fftitalarc